



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

**SEANCE DU 25 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 19 juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle des Chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Nombre de délégués participant au vote : 13 (dont 2 pouvoirs)

### Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU (arrivé à 19h22 vote à partir du point 2 de l'ordre du jour), Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU, Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Philippe MOREL (pouvoir de Michaël DAVID)

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Déborah SIDDI, Stéphanie BÉRITAUULT, Guillaume NIEL (arrivé à 19h24 vote à partir du point 2 de l'ordre du jour)

Elus Mouzeil : Jacqueline LE TEXIER (pouvoir de Florence BEZIER), Damien LE BRESTEC

### Titulaires absents excusés :

Elus Le Cellier : Michaël DAVID (pouvoir à Philippe MOREL), Aurélia AUDRAIN, Céline VERMOSEN

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER (pouvoir à Jacqueline LE TEXIER)

Elus Ligné : Guillaume NIEL (jusqu'à 19h24 -vote à partir du point 2 de l'ordre du jour)

Elus de Couffé : Daniel PAGEAU (Jusqu'à 19h22 vote à partir du point 2 de l'ordre du jour)

### Suppléants présents :

Elus Ligné : Déborah JOURDON, Anita MENET (arrivée à 19h24)

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU

### Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Eugénie MBILEMBI BOMODO, Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL,

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Maurice PERRION, Aurélie VASSAULT DUVAL, Anita MENET (jusqu'à 19h24)

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

**Secrétaire de séance** : Stéphanie BERITAUULT

## **N°25.06.2025-09 : ADHESION A LA CHARTE DE L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN LOIRE ATLANTIQUE**

La Présidente explique à l'assemblée :

De plus en plus de professionnels des secteurs enfance et jeunesse se sentent démunis face à certains comportements d'enfants dits "à besoins spécifiques" ou à l'accueil d'enfants en situation de handicap, ils tentent de s'adapter au mieux aux situations, aux parents, sans pour autant avoir les ressources nécessaires pour agir au quotidien.

Dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2023 2025, le SIVOM du secteur de Ligné s'engage sur l'inclusion et répond en 2025 à un appel à projet porté par la CAF qui conditionne leurs financements à l'adhésion à la Charte de l'accueil des enfants en situation de handicap en Loire Atlantique (charte en annexe). L'objectif du projet est de :

- Développer les connaissances des professionnels sur les troubles du Neuro développement chez l'enfant et le jeune
- Proposer des outils et partenaires ressources pour l'accompagnement des enfants
- Sensibiliser à la charte d'accueil des enfants en situation de handicap
- Adapter et harmoniser les pratiques sur le secteur du SIVOM

L'acte d'adhésion propose un engagement sur 7 points : ceux cochés ont été choisis pour le SIVOM.

- réfléchir en amont à l'organisation inclusive
- prévoir le financement de la démarche
- développer les compétences internes
- organiser la transmission de l'information auprès de l'équipe et le suivi de l'accueil
- informer et communiquer le plus largement possible sur les possibilités d'accueil
- évaluer les besoins spécifiques de l'enfant
- associer la famille à l'accueil de son enfant/jeune
- définir les modalités d'accompagnement de l'enfant
- adapter l'environnement
- faciliter l'intervention d'un professionnel du soin
- assurer le soutien de l'équipe
- élaborer des activités adaptées à tous les enfants/ jeunes,
- sensibiliser les enfants/jeunes valides sur le handicap
- contribuer à la fluidité des échanges d'informations entre professionnels
- faciliter le lien entre les différentes structures aux différents âges de l'enfant/jeune
- solliciter le concours des partenaires médico-sociaux
- accompagner les familles et les orienter
- inscrire et évaluer son action dans une démarche plus globale de territoire
- évaluer l'impact de la démarche inclusive

Le gestionnaire s'engage à :

- poursuivre son effort dans l'accueil des enfants en situation de handicap en vue de satisfaire à des critères d'amélioration supplémentaires ;
- informer les familles de l'adhésion à la présente charte ;
- accepter la diffusion du nom de(s) structure(s) d'accueil sur tout support de communication permettant la promotion de la charte et des signataires y adhérant.

Le gestionnaire adhérent à la présente charte qui le souhaite peut bénéficier du soutien et de l'accompagnement des associations départementales œuvrant pour l'inclusion des enfants et des jeunes comme Handisup et T'Cap.

Il est invité à compléter annuellement un questionnaire afin de s'assurer de l'effectivité des critères d'adhésion à la charte susvisés.

L'évaluation des critères d'adhésion de la structure pourra, le cas échéant, entraîner, en cas de manquements ou inobservations, la résiliation à la présente charte.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis du bureau sivomal du 11 juin 2025,

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :**



**Suffrages exprimés :**

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au  
vote : 0

- **AUTORISER** la présidente à signer l'acte d'adhésion à la Charte de l'accueil des enfants en situation de handicap en Loire Atlantique

La Présidente

Anne-Marie CORDIER  
SIVOM du secteur de Ligné  
3 place de la Perretterie  
44 850 LIGNÉ  
Tel : 02.51.12.20.04  
accueil@sivomligne.fr

La secrétaire de séance

:Stéphanie BERITAUULT

Publié sur le site internet du SIVOM du secteur de Ligné le :

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025



ID : 044-244400669-20250625-25062025\_09-DE